



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX ADOPTE LE NOUVEAU PLAN D'ACTION 2022-2026 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Baie-Saint-Paul, le 8 décembre 2021 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'adoption du plan d'action 2022-2026 du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) élaboré par le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE).



Ce plan d'action 2022-2026 s'inscrit en continuité avec le premier exercice de mise en œuvre du PDZA. Le comité de suivi était d'avis que les grandes orientations du précédent plan d'action 2015-2019 étaient d'ordre plus général, certains ajustements ont été apportés quant aux énoncés et certains objectifs dans la mise à jour. Pour ce qui est de la réalité et des enjeux du territoire et des activités agricoles, ils n'ont pas évolué de manière significative. Cependant, il est intéressant de mentionner qu'à l'été 2022, la MRC aimerait procéder à l'embauche d'un étudiant afin de mettre à jour certains éléments du portrait tels que les cartes du territoire et les statistiques concernant l'évolution de la zone agricole.

Les étapes du renouvellement du plan d'action ont été sous la responsabilité du SDLE de la MRC de Charlevoix et du comité de suivi du PDZA. Le SDLE a mené des consultations auprès des différents acteurs du milieu. Onze rencontres ont été tenues et quarante-trois personnes ont été consultées. Ces réunions ont permis de recueillir de l'information pertinente, des enjeux et des défis pour le territoire de la MRC et des actions à privilégier. La MRC tient d'ailleurs à remercier tous les participants pour leur importante contribution.

Le comité de suivi est composé de Pierre Tremblay (maire des Éboulements et préfet de la MRC de Charlevoix), Nicol Simard, (président de l'UPA Charlevoix-Ouest), Kélyna-Djoon Poulin, (aménagiste à l'UPA Capitale-Nationale Côte-Nord), Hélène Poulin-Côté (agronome au MAPAQ), Gabrielle Tremblay (Charcuterie Charlevoisienne), Kevin Gauthier (Ferme Kény Porc), Émilie Fillion (Ferme L'Oiseau bleu), Anne Scallon (directrice du SDLE) et Nancy Chabot (conseillère en développement économique et agronome au SDLE). Ce dernier a à prendre les décisions stratégiques concernant la mise en œuvre du PDZA et il détermine les priorités et les moyens d'y parvenir.

Rappelons que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles. Le PDZA permet de déterminer des actions concrètes pour stimuler l'essor de l'agriculture sur le territoire. Il est toujours possible de consulter le PDZA sur le site Internet de la MRC et son nouveau plan d'action sera disponible dès le début janvier. La mise à jour du plan d'action du PDZA a été soutenue par le programme Territoires : priorités bioalimentaires, volet 1 du MAPAQ.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902